

*Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat-e*

## **MEILLEURE COPIE**

### **3<sup>ème</sup> Concours**

### **ADJOINT·E ADMINISTRATIF·VE PRINCIPAL·E**

### **DE 2<sup>E</sup> CLASSE TERRITORIAL·E**

#### **Session 2022**

### **ÉPREUVE DE FRANÇAIS À PARTIR D'UN TEXTE**

Questions 1 :

- 1A : Un féminicide est le fait de tuer une femme à cause de son genre, c'est à dire que le motif principal est justement qu'elle est une femme.
- 1B : Selon l'OMS, le féminicide peut être divisé en catégories :
- intime, lorsqu'il est commis par un conjoint ou ex-conjoint,
  - non intime, lorsqu'il est commis par un inconnu généralement lors d'une agression sexuelle,
  - d'honneur, lorsqu'il est commis par un membre de la famille, souvent suite à un comportement de la victime jugé inapproprié par la famille et pour protéger l'honneur de celle-ci,
  - de dot, lorsqu'il est commis par la belle-famille de la victime, souvent pour un motif financier.
- 1C : Dans l'exemple cité il s'agit plus d'un concours de circonstances, j'entends par là que c'est parce qu'elle se trouvait là, à cet instant, qu'elle est morte. Le motif principal de son meurtre n'est pas le fait qu'elle soit une femme mais le fait qu'elle gênait le cambrioleur, il aurait probablement commis ce crime si le caissier avait été un homme.
- 1D : En France, il existe un principe d'égalité devant la loi, aussi elle ne fait pas de favoritisme ou n'est pas discriminante selon que la victime, ou l'accusé, soit un homme ou une femme. Le sexisme est une circonstance aggravante aux yeux de la loi.
- 1E : La présidente de la fondation des femmes regrette le manque d'accompagnement des femmes victimes de violence et le fait que la police manque de moyens. Elle regrette aussi que la lutte contre les violences ne soit pas « automatiquement » une priorité pour le gouvernement.
- 1F) Certaines victimes de féminicide, possédaient des « téléphones graves danger », le déploiement seul de ces outils n'est pas suffisant. La police manque de moyens derrière pour assurer la protection de ces femmes et la lenteur administrative fait qu'il est parfois trop tard.
- 1G) De 2018 à 2019 le nombre de féminicide est passé de 121 à 146 soit 25 féminicides en plus ou une augmentation de 20% environ.

Questions 2 :

2A) La législation est le groupement des différentes lois qui sont appliquées en France.

Le Grenelle est une « commission » organisée par le gouvernement, ici afin d'étudier les violences, avec différents acteurs et partenaires afin d'essayer d'identifier certaines causes et de proposer des axes de travail pour lutter contre les violences, mettre en place de nouveaux moyens.

2B) « éradiquer » a comme synonyme « mettre fin » ou « mettre un terme à ».  
« diligentées » a comme synonyme « dirigées » ou « commanditées par ».

Question 3 :

Dans la phrase des lignes 83 à 85 les verbes sont : « est » l83, infinitif être, c'est un auxiliaire (aucun groupe) conjugué au présent ; « font » l84, infinitif faire, 3<sup>e</sup> groupe, conjugué au présent ; « sont » l84, infinitif être, auxiliaire conjugué au présent ; « sont traités », infinitif traiter, verbe du 1<sup>e</sup> groupe conjugué au présent et voix passive ; « finissent » l85, infinitif finir, verbe du 2<sup>e</sup> groupe au présent de l'indicatif ; « déclarait » l85, infinitif déclarer, verbe du 1<sup>e</sup> groupe, conjugué à l'imparfait de l'indicatif.

Question 4 :

- l18, le mot « dote » s'orthographe « dot ».
- l35, le mot « spécificités » s'orthographe « spécificités ».
- l63, le mot « enquetter » s'orthographe « enquêter ».